

Diplôme de Formation générale en sciences médicales 2 (DFGSM2)

UFR/Institut :
UPEC – UFR de Santé

Type de diplôme :
Diplôme d'Etat en Médecine

Niveau(x) de recrutement :
Bac + 1

Niveau de diplôme :
Bac + 2

Lieu(x) de formation :
Créteil – Campus Henri Mondor

Durée des études :
1 an

Accessible en :
Formation initiale

Présentation de la formation

Les objectifs et modalités du DFGSM sont règlementés par l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales. Voici les principales informations concernant cette réforme du DFGSM.

Ce premier cycle dure trois ans et mène au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM). Il comporte la PACES, le DFGSM2 et le DFGSM3.

Le DFGSM délivre un grade licence et permet de valider 180 crédits européens (ECTS).

> Arrêté du 22 mars 2011

Capacité d'accueil

180

Compétence(s) visée(s)

Les enseignements du DFGSM doivent permettre à l'étudiant :

- L'acquisition des connaissances scientifiques de base (biologie, certains aspects des sciences exactes et des sciences humaines et sociales) indispensables à l'exercice des métiers médicaux.
- L'approche fondamentale de l'homme sain et malade : la sémiologie.

Parmi les enseignements organisés, figurent également : un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1, un apprentissage de la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche dans le champ de la santé.

Poursuites d'études

L'arrêté prévoit l'élaboration progressive du projet de formation des étudiants, et donc la possibilité de se réorienter par le biais de passerelles, notamment vers d'autres licences, qu'elles concernent ou non la santé. Ceci découlant de la mise en place du système LMD dans nos études.

Débouchés professionnels

Les métiers de la santé sont nombreux et variés de même que les pratiques professionnelles : médecine générale, médecine spécialisée, recherche, industrie, métiers de la communication (journalisme), etc.

Environnement de recherche

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres, définies à l'article 7 et figurant en annexe du présent arrêté. Elles peuvent permettre un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de masters. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement médicales. Elles permettent ainsi aux étudiants d'acquérir des spécificités et

de s'engager éventuellement dans des doubles cursus qu'ils pourront développer au cours de leur formation de niveau master.

Organisation de la formation

Semestre 3 = 30 ECTS

UE obligatoires :

- UE Tissu sanguin et systèmes immunitaires – bases générales – 3 ECTS
- UE Biopathologie tissulaire Partie I – Imagerie – 2 ECTS
- UE C2I / Méthodologie recherche documentaire – 2 ECTS
- UE Appareil cardio vasculaire – 6 ECTS
- UE Appareil digestif – 6 ECTS
- UE Appareil respiratoire – 6 ECTS
- UE Sémiologie générale – 2 ECTS
- UE Langue étrangère : Anglais
- UE Séminaire SAMU

- 1 UE de Master (se référer aux enseignements du Master Santé et biologie santé)

Semestre 4 = 30 ECTS

UE obligatoires :

- UE Bases moléculaires et cellulaires des pathologies – 3 ECTS
- UE Biopathologie tissulaire Partie II – Anapathologie – 3 ECTS
- UE Nutrition – 5 ECTS
- UE Rein et voies urinaires – appareil génital masculin – 5 ECTS
- UE Hormonologie – reproduction – 5 ECTS
- UE Langue étrangère : Anglais – 3 ECTS
- UE Stage pratique de sémiologie médicale (10 semaines) – 3 ECTS

UE Enseignements complémentaires ou UE libres = 3 ECTS

- 1 UE libre (se référer aux enseignements du Master Santé et biologie santé)

+ stage pratique de sémiologie médicale (10 semaines)
ateliers de simulation

Stage / Alternance

–Stage infirmier avant le début de l'année universitaire (juillet ou août) : initiation pratique à des gestes techniques, diagnostiques et d'hygiène assurés par les cadres supérieurs de soins et cadres de soins des structures internes de pôles ou des pôles en lien avec la Direction des Soins Infirmiers de l'hôpital.

–Stage de sémiologie: visant à initier à l'étude des signes des maladies. Il débute en mars et est encadré par un chef de clinique jusqu'à début juin (2 fois 5 semaines à raison de 5 demi-journées par semaine).

–Stage SAMU: une journée. Validation par la présence et la réalisation de gestes techniques.

–Stage en laboratoire: une matinée dans le Département de Pathologie, Pôle de Biologie-Pathologie, Hôpital Universitaire Henri Mondor.

> Charte des stages et gardes

Calendrier pédagogique

- Rentrée :
- Cours du 1er semestre :
- Cours du 2nd semestre :
- Stages :

Modalités d'admission en formation initiale

- 1) Etre classé(e) en "rang utile" au concours de première année.
- 2) Ou par admission directe par le biais de la passerelle.

Candidature

Admission directe définie par l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

> Etudes médicales : Passerelles – Admission directe

Responsables pédagogiques

Responsable : Françoise BOTTEREL

Scolarité

Faculté de Santé – Université Paris-Est Créteil (UPEC)

8 rue du Général Sarrail – 94010 Créteil Cedex

Département des études médicales – Bât. modulaire A – 1er étage

Tél : 01 49 81 35 08

Mail : dfgsm2@u-pec.fr

